

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DE LA

REUNION DU 13 AVRIL 2016 (18 heures 30)

HOUNOUX

Gilles TANNEAU, Maire d'Hounoux, ouvre la séance. Il donne la parole à André VIOLA qui propose aux membres du conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour initialement prévu : la mise en place de vacances sur l'école des arts et le lancement d'une phase de travaux sur la zone d'activités de Bram.

Christian REBELLE est désigné secrétaire de séance et l'ordre du jour est ensuite abordé.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2016

Le document est approuvé et n'appelle aucune observation particulière.

2) Vote des budgets primitifs 2016

Christian REBELLE, vice-président chargé des finances, présente les documents budgétaires. Des précisions sont apportées sur les principales évolutions. Ainsi, pour les chapitres 011 et 012, il est précisé que les facteurs impactant le plus la hausse des dépenses sont la gestion de la crèche de Belpech et la seconde équipe de chantiers d'insertion. Pour les dépenses de personnel, la hausse est également liée aux déroulements de carrière et à la revalorisation du point d'indice. On note également que la majorité des dépenses sont atténuées par des recettes nouvelles (participations liées aux nouveaux services, atténuations de charges). Le chapitre 65 est quant à lui assez fortement revu à la hausse suite à l'augmentation de la participation au SMICTOM. André VIOLA tient à ce titre à rappeler l'importance de la dépense « ordures ménagères » qui représente près de 20% des dépenses de fonctionnement. Il souligne que les délégués devront être vigilants sur l'impact qu'auront les prises de décisions futures sur les finances intercommunales. Par ailleurs, un groupe de travail pourrait être formé pour travailler sur les pistes d'économies possibles en matière de collecte et traitement des déchets ménagers. Le chapitre 65, à un degré moindre, est également impacté par la hausse de la participation au Pays Lauragais, liée d'une part à la revalorisation de la cotisation et d'autre part au financement (pour cet exercice uniquement) du PCET (Plan Climat Energie Territorial). Il était en effet intéressant pour la CCPLM de s'intégrer au périmètre du plan pour bénéficier de financements conséquents de l'ADEME sur cette action.

Pour les recettes, malgré le constat de la poursuite de la baisse de la DGF, relativement importante (de l'ordre de 20% soit 178 000 € en valeur) et la baisse des dotations de compensation (-15% dont 27 000 € pour la seule dotation de compensation « TH »), il est proposé de maintenir les taux à leur niveau de 2015 (à noter qu'ils n'ont pas été revus depuis 2013, année de la création de la CCPLM).

Ainsi, le conseil communautaire arrête les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11,98%
- Taxe foncière (bâti) : 12,59%
- Taxe foncière (non-bâti) : 29,14%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 39,26%

3) Subventions aux associations

Sur proposition du bureau exécutif qui a examiné ces demandes lors de sa dernière réunion, l'assemblée approuve les financements suivants :

- MLIDR 11 , 5 avenue de la Gare, 11300 Limoux : <i>Financement de la mission locale</i>	31 428, 00 €
- AMFL , centre hospitalier, BP 1200 11492 Castelnaudary : <i>Participation au loyer de la maison médicale de garde</i>	1 080, 57 €
- ADAOA , Loudes, 11451 Castelnaudary : <i>Développement agricole du grand ouest Audois (PAEC)</i>	4 000, 00 €
- CREAUDE , 287 avenue Jean Fourastié ; 11400 Castelnaudary : <i>Pépinière d'entreprises</i>	8 000, 00 €

Les deux dernières subventions seront versées pour la première fois cette année. En ce qui concerne l'ADAOA, des précisions sur les actions menées par l'association sont apportées par Sophie MANIAGO. Elle évoque l'intérêt économique et environnemental de la structure qui contribue notamment à la valorisation de zones moins productives, à la conservation des sols et au maintien de la filière élevage. En ce qui concerne CREAUDE, Alain ROUQUET précise que là encore, il s'agit de soutenir le développement économique via la pépinière d'entreprises basée à Castelnaudary mais dont le rayonnement s'étend à l'ensemble du Lauragais Audois. Afin d'octroyer le « juste financement », une clé de répartition, basée sur le poids de l'impôt économique, a été retenue par le bureau exécutif.

André VIOLA précise également que la communauté a été sollicitée pour une demande d'aide par l'association D119, gestionnaire notamment du « Hang'art » et des « chemins de photos ». Il propose de ne pas retenir l'option d'un financement direct, motivé par le champ de compétence « culture » limité à ce jour aux volets « lecture publique » et « école des arts ». Par contre, le principe d'une contribution, limitée à 1 500€, via l'office de tourisme, au motif de l'intérêt touristique et du périmètre étendu de l'action des « chemins de photos » est adopté.

4) Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des 2 collègues, du comité technique réuni le 22 mars 2016,

L'assemblée décide de procéder, à compter du 1^{er} mai 2016, aux créations de postes ci-après, suite aux possibilités de promotion interne de certains agents :

Catégorie B : agents titulaires à temps complet

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur

Les postes ouverts sur les grades d'origine des agents concernés sont supprimés, à compter de cette même date, à savoir :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire
- 1 poste de rédacteur non-titulaire

5) Ecole des arts : vacances pour les jurys d'examen

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de l'Ecole Intercommunale des Arts, il y a lieu de faire appel à des vacataires pour assurer les jurys d'examen de fin d'année. Il convient donc de donner un cadre juridique et budgétaire pour l'accueil de ces divers intervenants extérieurs.

Sur proposition du Président, le conseil décide de rémunérer la vacation à un taux de 25 € brut de l'heure et de défrayer les déplacements kilométriques sur la base des barèmes administratifs en vigueur

6) Travaux sur la zone intercommunale d'activités

En raison du fort trafic de véhicules lourds sur l'avenue de la Malepère, située sur la zone d'activités intercommunale de Bram, dégradant fortement la voie, il est décidé d'engager des travaux de mise en œuvre d'enrobé à chaud dans les meilleurs délais.

En conséquence, le conseil autorise le Président à lancer une consultation, sur la base de la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, pour la réalisation de cette opération, estimée à 97 825, 77 € H.T.

7) Questions diverses

Groupe de travail eau & assainissement : créé lors de la réunion du 23 mars à Fanjeaux, le groupe s'est réuni récemment et a pu planifier des rendez-vous avec le SMMAR pour le volet GEMAPI et la communauté d'agglomération de Carcassonne sur la compétence eau / assainissement. L'objectif est d'approfondir la réflexion initiée récemment et obtenir des éléments de réponse aux interrogations soulevées.

Sentiers de randonnée : le conseil est informé de l'avancée des travaux de « rénovation » de l'offre de sentiers pédestres d'intérêt communautaire. Afin de redéfinir ce dernier, aujourd'hui seulement dicté par l'inscription au PDIPR, l'idée de l'élaboration d'un schéma intercommunal a été retenue. A terme, le schéma permettra de distinguer les tracés relevant de la compétence communautaire et ceux, à l'intérêt plus local, restant du ressort des communes. A l'automne 2016, une présentation du document sera faite aux membres du conseil.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 15.

Fait à BRAM, le 19 avril 2016